

## **HENRI STIEL, UN AGENT RECRUTEUR Á MADAGASCAR SANS PEUR MAIS PAS SANS REPROCHE**

Daniel VARGA  
Professeur d'histoire CPGE  
Lycée Leconte Delisle, Saint Denis  
CRESOI-EA12

### **Résumé :**

Aux alentours de 1900, La Réunion se lance dans une nouvelle quête de main-d'œuvre. Madagascar est alors un enjeu entre les ambitions de Gallieni qui va exploiter sa conquête et les ambitions des planteurs réunionnais, persuadés d'avoir des droits sur la Grande île. Notre étude d'un agent recruteur de main-d'œuvre, Henri Stiel, permet de saisir le mécanisme et le cynisme de l'engagement mis en place entre Madagascar et La Réunion. Elle montre aussi ce que fut la misère de cette main-d'œuvre, aux mains d'agents décidés à obtenir des gains élevés, quitte pour cela à laisser le droit de côté.

### **Mots clés :**

Madagascar, Réunion, engagemisme, colonisation, Henri Stiel, Gallieni

### **Abstract :**

***Henri Stiel, a fearless recruiter but not beyond reproaches, in Madagascar.***

*Around 1900, in Reunion Island is launched a new labor quest. At that time, Madagascar is caught between two major opponents: Gallieni and its ambitious projects for his conquest and the Reunion's planters that claim their rights on the big island.*

*Our study of labor recruiter Henri Stiel will allow us to get the mechanism and the cynicism involved in the commitment existing between Madagascar and La Reunion Island. Also it will point out the misery of this labor left in the hands of greedy recruiters seeking for higher incomes and therefore ready to break the law.*

### **Key words :**

*Madagascar, Reunion Island, workforce engaged, colonization, Henri Stiel, Gallieni,*

Aux alentours de 1900, La Réunion se lance dans une nouvelle course à la main-d'œuvre engagée. Colonie sucrière, elle est en partie sous le contrôle économique du Crédit Foncier Colonial. Les propriétaires sont à la recherche de nouveaux bras pour étendre leurs productions. Des engagements sont effectués depuis le Nord Vietnam, où le Gouverneur Doumer consent à répondre aux demandes répétées du Gouverneur de La Réunion. En 1901, il y eut 175 arrivées de Vietnamiens sur quatre navires différents. Il n'y eut aucune autre arrivée par la suite.<sup>1</sup> En octobre de la même année 812 coolies chinois arrivent sur l'île.<sup>2</sup> Mais ces arrivées ne suffisent pas. Les planteurs de Bourbon en veulent davantage. Ils chargent un engagiste, Henri Stiel, bon connaisseur de la Grande île d'opérations d'engagement. Ce dernier fait preuve d'un grand esprit d'initiative, ce qui déplait aux autorités coloniales françaises. Le Général Gallieni, Gouverneur Général de Madagascar, se plaint à de nombreuses reprises de cet agent recruteur. C'est l'étude d'un entrepreneur prêt à tout pour réussir. Il est soutenu par les planteurs de La Réunion, qui poursuivent leur politique sans scrupule d'engagement de main-d'œuvre dans un climat de grande violence sociale qui traduit les rivalités entre forces coloniales.

La thèse fort instructive de Claude Bavoux a déjà mis en évidence l'attitude des Réunionnais à Madagascar de 1880 à 1925.<sup>3</sup> Il montre comment La Réunion a cherché à justifier l'exploitation des richesses de la Grande île. Elle s'y comporte littéralement en terrain conquis cherchant à faire de Madagascar une réserve au service de Bourbon. Les travaux de Jean Fremiggaci sur la colonisation de Madagascar nous offrent de nombreux exemples et trajectoires de Réunionnais tentant leurs chances à Madagascar. Notre étude, bien plus modeste, vise à comprendre le comportement dominateur du colonisateur à partir de l'exemple d'un engagiste allemand au service des planteurs de Bourbon : Henri Adolf Stiel. Il s'active à Madagascar entre 1894 et 1908 entre prospection et engagisme.

Autorités françaises à Madagascar et autorités françaises à La Réunion justifient leurs besoins par la mise en valeur de leur territoire respectif. Il nous faudra étudier la réalité propre à chaque territoire. Pourquoi La Réunion cherche-t-elle ainsi avec tant d'insistance à se procurer des engagés malgaches ? Comment cet épisode illustre-t-il le recours à tous les moyens imaginables pour satisfaire cette politique d'engagement ? Cette étude permet à travers l'action énergique d'Henri Stiel d'entrevoir à la fois la quête de main-d'œuvre des planteurs réunionnais ainsi que les réticences de l'administration coloniale de Madagascar à ces opérations d'engagement. On se dispute la main-d'œuvre, chacun arguant de son bon droit. Les planteurs de La Réunion cherchent avidement de la main-d'œuvre. En 1903, Henri Stiel recrute près de 200 travailleurs à Madagascar. Mais cela ne se fait pas sans mal, ni réticence de la part des autorités coloniales et des planteurs à Madagascar. Bonne conscience et cynisme se côtoient et se manifestent ouvertement au cours de ces opérations de recrutement. Cela illustre un aspect majeur de l'Empire colonial français : on trouve naturel d'utiliser les populations locales à des fins économiques pour le plus grand profit du colonisateur.

---

<sup>1</sup> Daniel VARGA, « Destins croisés de La Réunion et du Vietnam », in *Géographes et Historiens dans la compréhension et la gouvernance de l'Océan indien*, sous la direction de Jean-Michel JAUZE et Yvan COMBEAU, Collections Terres indo océaniques, Université de La Réunion, 2010.

<sup>2</sup> Edith WONG-HEE-KAM, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, L'Harmattan, 1996.

<sup>3</sup> Claude BAVOUX, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, 2 tomes, thèse soutenue à Paris VII, sous la direction de Françoise Raison-Jourde, 1997.

## D) LA RÉUNION EN QUÊTE DE MAIN-D'ŒUVRE

En cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, La Réunion se lance donc dans une nouvelle vague d'engagisme. Après la crise sucrière des années 1870-1880 la quête de main-d'œuvre s'est ralentie. L'ouverture du canal de Suez et le développement du sucre de betterave en métropole pénalisent la production réunionnaise. On se lance alors dans des grands travaux pour sortir l'île de son isolement. La mise en service du chemin de fer en 1881 puis l'ouverture du port de la pointe des Galets permettent le désenclavement de l'île. La Réunion se met à rêver d'exportations plus importantes. On tente alors de relancer les anciennes productions, comme le café, le thé, le géranium ou la vanille. L'activité sucrière reste contrôlée par le Crédit foncier colonial (CFC), créé en 1863, au moment où débute la crise sucrière.<sup>4</sup> Cette banque rachète les plantations endettées, exproprie des planteurs et contrôle la plus grande partie de la production sucrière de l'île à la fin du siècle. Elle devient ainsi le premier agent recruteur de l'île. Elle mandate des agents pour trouver des bras pour les plantations de La Réunion. Son directeur, Delobaratz est aussi le Président du syndicat des producteurs de La Réunion. Il mandate des agents recruteurs de main-d'œuvre à Madagascar.

Il faut sans doute voir là l'explication de la campagne de recrutement de main-d'œuvre. Des opérations sont lancées pour recruter des engagés au Mozambique mais aussi à Java et en Indonésie, où le Consul de France apporte son aide dans cette colonie hollandaise. Après le pic démographique lié au boom sucrier des années 1860, la population stagne ensuite pendant près de cinquante ans. Elle est estimée à environ 175 000 habitants vers 1900.

Depuis les années 1870, le recrutement d'engagés a fortement diminué. Même en difficulté, les plantations ont pourtant besoin de main-d'œuvre. L'économie de La Réunion reste une économie de plantation. La diversification n'y est déjà pas suffisante. Mais dans le même temps, on assiste au départ d'un certain nombre de Créoles vers des colonies où ils cherchent à réussir. C'est le cas pour l'Indochine par exemple. Un nombre conséquent de Créoles cherchent à quitter leur île où ils ont du mal à trouver des salaires leur convenant. En 1869 par exemple, une quarantaine au moins de Créoles se portent volontaires pour partir en Cochinchine.<sup>5</sup> Détachés de la terre, ils n'envisagent pas de faire le travail des anciens esclaves et des engagés et préfèrent tenter leur chance où leur travail de Français leur vaut automatiquement des avantages sociaux et judiciaires. Parmi ces Créoles, on trouve un certain nombre d'artisans, tailleurs de pierre, maçons, forgerons, mécaniciens...

Un convoi est organisé par le Gouverneur en 1869 pour envoyer à Saïgon des ouvriers qualifiés. La Réunion est touchée par le marasme économique alors que la Cochinchine est en plein développement. La Réunion qui cherche à l'extérieur de la main-d'œuvre pour son activité agricole, est donc aussi une terre de départ pour de nombreux Créoles, déclassés ou cherchant dans l'administration coloniale une possibilité de promotion sociale. D'autres départs ont lieu dans les années qui suivent ce premier convoi. Des certificats d'indigence sont ainsi délivrés par les autorités coloniales pour donner droit à un passage gratuit vers Saïgon. Mais on trouve aussi des personnes que la colonie n'a guère envie de conserver. Ainsi en 1870 Jean Baptiste Laisné Hubert Delisle âgé de 21 ans, demande un passage vers Saïgon car il est sans emploi depuis 18 mois. Le commissaire principal de Saint-Denis présente ce jeune

---

<sup>4</sup> Sudel FUMA, *Un exemple d'impérialisme économique : l'île de La Réunion et le Crédit Foncier Colonial*, Paris, Université de La Réunion et Harmattan, 2001.

<sup>5</sup> ADR 4M129 : demandes de passages pour la Cochinchine, 1869.

homme « comme étant de conduite peu régulière. Dans l'intérêt de ce jeune homme, il serait heureux qu'il puisse quitter la colonie. » La Réunion cherche donc à la fois à se procurer une main-d'œuvre pour son agriculture tout en se débarrassant de ces éléments douteux. Si l'on replace ces départs dans une perspective impériale, il faut noter que les colonies attirent toujours un certain nombre de déclassés qui profitent des inégalités créées par le colonisateur entre Français et sujets pour espérer une promotion sociale. C'est ce qu'illustre le roman de Claude Farrère, *Les Civilisés*, qui obtient le prix Goncourt en 1905. Il écrit ainsi :

« Aux yeux unanimes de la nation française, les colonies ont la réputation d'être la dernière ressource et le suprême asile des déclassés de toutes les classes et des repris de toutes les justices. En foi de quoi la métropole garde pour elle, soigneusement, toutes ses recrues de valeur, et n'exporte jamais que le rebut de son contingent. Nous hébergeons ici les malfaisants et les inutiles, les pique-assiettes et les vide-goussets »<sup>6</sup>.

Une description qu'on ne peut bien sûr généraliser, mais qui caractérise un certain nombre de colons, y compris Réunionnais, arrivant en Indochine comme à Madagascar ou en Nouvelle Calédonie.

La Réunion apparaît alors comme une colonie peu attractive aux yeux des capitaux et même de l'Etat français. Elle offre moins de perspectives de profit que les territoires passés sous contrôle français en Afrique comme en Asie depuis 1860. Elle souffre notamment de la concurrence de la Grande île qui offre des ressources démographiques et naturelles bien plus importantes que celles de la Vieille colonie. Le général Gallieni veille à mettre en place une véritable campagne d'information pour vanter les richesses potentielles de Madagascar qui justifient les investissements de l'Etat et l'immigration de colons. En 1899, ses services publient un Guide de l'immigrant pour attirer des colons. Dans ce dernier, on assure « qu'il est entendu aujourd'hui par beaucoup de nos compatriotes que ce dernier fleuron de notre Empire d'outre-mer est le plus beau et le plus riche. »<sup>7</sup> En 1900, des sommes importantes sont consacrées au pavillon de Madagascar à l'exposition universelle de Paris. Il est évident qu'il faut convaincre l'opinion publique du bienfondé de la soumission de Madagascar. Il soutient à cette fin la publication de brochures et l'organisation de conférences pour vanter les avantages de cette colonisation. Or une fois la conquête achevée, l'Etat ne souhaite plus financer les colonies. La loi du 13 avril 1900, dite « Loi d'autonomie financière des colonies » précise ce point :

« Les colonies prennent en charge leurs dépenses civiles et celles de la gendarmerie, tandis que la métropole continue d'assumer les dépenses de souveraineté militaire. Les colonies peuvent recevoir des subventions de la métropole, mais la métropole est en droit de leur demander des contributions directes. »<sup>8</sup>

Il n'y a donc aucune obligation à prendre en charge financièrement les colonies une fois celles-ci pacifiées. Il faut trouver sur place les ressources pour équilibrer le budget de fonctionnement. Or dans ce domaine, tous les territoires de l'Empire colonial français n'ont pas les mêmes possibilités. La Réunion entre alors dans une période de marasme économique qui dure au moins jusqu'au premier conflit mondial. Mais si la situation économique est difficile, pourquoi alors chercher de la main-d'œuvre ailleurs, et notamment à Madagascar ? La Réunion entend profiter et contrôler les ressources de

---

<sup>6</sup> Claude FARRÈRE, *Les Civilisés*, Librairie Paul Ollendorf, Paris, 1905. Réédité aux éditions Kailash en 1997

<sup>7</sup> Cité par Marc MICHEL, *Gallieni*, Fayard, 1989, page 227

<sup>8</sup> Jacques MARSEILLE, « Les colonies, une bonne affaire ? », in *Les Collections de l'Histoire* n°11-04/2001.

Madagascar pour son profit et celui de ses colons partant s'y installer. En 1885, le Conseil général de La Réunion envoie une déclaration à Paris affirmant : « l'île de Madagascar nous appartient ; nous vous demandons d'occuper définitivement ce pays qui est à nous, qui est notre bien, le bien de toute la France. »<sup>9</sup>

La Réunion, et notamment ses planteurs, considèrent Madagascar comme leur appartenant. Ils estiment avoir le droit d'en tirer de la main-d'œuvre pour leur île. La chambre d'agriculture de La Réunion écrit en 1893 :

« C'est à Madagascar que se trouve pour la colonie la source naturelle la plus sûre, la moins dispendieuse de travailleurs dociles et vigoureux ».<sup>10</sup>

Cela rejoint la pratique coloniale française d'affirmer ses droits sur les nouveaux territoires colonisés durant cette période. Madagascar devient la principale colonie française de l'océan Indien, reléguant La Réunion encore plus à l'arrière-plan. C'est là le paradoxe de l'économie et de la société réunionnaise. Elle cherche une solution externe à ses problèmes internes tout en continuant à introduire des travailleurs engagés. Comme l'écrivent Hubert Gerbeau et Edmond Maestri, « excès de petits blancs improductifs et manque de bras sur les exploitations agricoles : depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, La Réunion n'a pu résoudre cette fondamentale contradiction. »<sup>11</sup>

Il y a un double paradoxe qui révèle un sentiment de supériorité à l'égard de la Grande île tout en rattachant son salut à celle-ci. Les Réunionnais sont fiers de participer ainsi à l'oeuvre colonisatrice française. Cela se fait selon la même logique que la colonisation de l'Indochine. Alors que les Français s'emparent de Saïgon en 1859 et que les combats pour le contrôle de la Cochinchine durent encore plusieurs années, Charles Desbassayns, qui préside le Conseil général de l'île, l'explique au Gouverneur Darricau dans un long courrier le 8 février 1860. La perspective d'un nouveau marché pour l'approvisionnement de la colonie en riz offrait un sérieux intérêt puisque le commerce local déclare que l'augmentation des droits de fret et de prix de revient supporté par cette denrée de première nécessité ne lui permet plus d'importer du riz aux conditions réputées raisonnables, particulièrement pour la classe pauvre...<sup>12</sup>

Outre l'importation de riz, les planteurs espèrent surtout la mise en place d'un engagemment vietnamien, qui se fit d'ailleurs en 1863. Il s'agit donc bien pour les planteurs de Bourbon de profiter de la colonisation française pour obtenir des avantages matériels et humains. Elle encourage donc la colonisation. Selon l'expression utilisée une première fois par Raphaël Barquissau, agrégé de lettres et poète réunionnais, La Réunion est une « colonie colonisatrice ».<sup>13</sup> Il s'agit dans son esprit de valoriser une oeuvre de civilisation, mais la réalité est avant tout économique pour les planteurs.

François de Mahy, député de La Réunion de 1870 à 1906 a largement contribué, à la colonisation de Madagascar. Brièvement Ministre de la Marine et des Colonies en 1883, il en profite pour envoyer la marine soumettre Tamatave et Majunga, ouvrant ainsi la porte à la conquête complète de Madagascar dans la décennie suivante. Un

---

<sup>9</sup> Texte cité par Hubert GERBEAU et Edmond MAESTRI dans le chapitre consacré à La Réunion et Madagascar « Colonie décolonisée et colonie colonisatrice » in *L'Afrique noire française, L'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert AGERON et Marc MICHEL, CNRS éditions, 2010.

<sup>10</sup> Cité par Claude BAVOUX, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, 2 tomes, thèse soutenue à Paris VII, 1997

<sup>11</sup> Hubert GERBEAU et Edmond MAESTRI, *op. cit.*

<sup>12</sup> ANOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre de Charles Desbassayns datée du 8 février 1860. Voir Daniel VARGA, article cité.

<sup>13</sup> Raphaël BARQUISSAU, *Une colonie colonisatrice*, St Denis, Imp. Drouhet, 1922. Voir Claude BAVOUX, thèse citée, page 18.

bataillon de volontaires créoles est levé en 1883 sous la direction de Georges Richard. C'est un effectif de 300 Créoles qui arrive à Tamatave au début de 1884, dont Richard, nommé lieutenant des volontaires. Il sera élu maire de St Denis en 1893 et participera à la mobilisation d'un nouveau corps de volontaires en 1895.

Mahy espère que cette épreuve militaire puisse permettre l'assimilation complète de La Réunion à la France faisant des Créoles des citoyens à part entière. Lorsque la Grande île est finalement conquise, François de Mahy soutient la politique de « pacification » menée par Joseph Gallieni tout en incitant les Réunionnais à s'y installer. Il en a fait un moyen de salut pour son île natale. On encourage le départ des pauvres créoles vers Madagascar, leur faisant miroiter des conditions meilleures. Mais dans le même temps, on cherche à recruter une main-d'œuvre malgache. C'est donc un double flux qui existe entre les deux îles. Des Créoles démunis ou en quête d'aventure dans un sens, des engagés malgaches qu'on a du mal à recruter dans l'autre sens. En 1903 encore, le Gouverneur de La Réunion, Paul Samary, cherche à justifier l'envoi de Malgaches à La Réunion, par le double argument colonial classique. Nous vous avons envoyé nos meilleurs ouvriers pour vous développer. En échange il est logique de recevoir vos engagés, qui par ailleurs, seront civilisés par leur passage sur une vieille terre française.

« La Réunion et la Grande-île ont des intérêts communs qui les rendent solidaires. Madagascar a reçu de notre colonie des ouvriers d'art et de métier en grand nombre. Tous ceux qui les employaient ici souffrent de cet exode. Par réciprocité, la colonie serait heureuse d'obtenir à son tour quelques centaines de travailleurs à prendre là où leur départ ne peut nuire à aucun intérêt. A un autre point de vue, les hommes recrutés à Madagascar après un séjour de quelques années ici rentreront chez eux instruits de nos procédés de culture perfectionnée, et pourront alors être un facteur sérieux pour la bonne mise en valeur d'une région encore peu ouverte à la colonisation. »<sup>14</sup>

La Réunion continue à considérer Madagascar comme un réservoir humain à son service, cherchant à exploiter le service effectué par des agents civils ou militaires à La Réunion avant de découvrir la Grande île. Le personnel et les officiers coloniaux ont en effet souvent servis successivement à La Réunion puis à Madagascar. Gallieni a servi comme jeune officier à La Réunion entre 1872 et 1875.<sup>15</sup> Sa nomination à la tête de Madagascar suscite des espoirs à Bourbon. Au début de la conquête de Madagascar, il se montre prêt à faciliter l'envoi de travailleurs vers La Réunion. Ce peut être des travailleurs librement engagés, mais pas seulement. Ainsi à la fin de l'année 1896, il assure le Gouverneur de La Réunion qu'il est « disposé à faciliter la déportation dans cette île de familles entières d'insurgés comprenant les vieillards, adultes, femmes et enfants, qui seront faits prisonniers de guerre dans les régions de Madagascar encore insoumises. »<sup>16</sup> Gallieni est favorable alors à l'envoi de main-d'œuvre à La Réunion. Cette déportation doit permettre selon lui de compenser la faiblesse éventuelle de l'engagement libre effectué sur la côte ouest de la Grande île. Les recrutés libres sont à cette date embarqués à Majunga. Le Gouverneur de La Réunion a d'ailleurs envoyé un agent accrédité, Georges Richard, avocat et maire de Saint-Denis. Ainsi en avril 1897, Madagascar envoie à La Réunion 24 Malgaches recrutés par Richard : 16 hommes, 7 femmes et un enfant de 8 ans.

---

<sup>14</sup> ANOM, MAD, GGM, Dossier D/6, lettre du Gouverneur de La Réunion, Paul Samary au Général Gallieni, Gouverneur de Madagascar, 17 août 1903.

<sup>15</sup> Voir Marc MICHEL, *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>16</sup> ADR, 12M81, lettre du général Gallieni au Gouverneur de La Réunion, Emile Beauchamps, 10 décembre 1896.

Gallieni estime que le recrutement libre peut être avantageusement complété par les Malgaches considérés comme rebelles par l'armée française. Rappelons que c'est en février 1897 que Gallieni arrête puis exile à La Réunion la reine Ranavalona III. Il est disposé à soutenir l'engagisme malgache. Il agit alors davantage comme conquérant que comme administrateur. Encore en août 1898, Gallieni exile à La Réunion huit chefs Malgaches de la province de Mananjary. Il les accuse d'avoir « fait preuve d'hostilité contre l'administration »<sup>17</sup>. Tous les exilés ne sont cependant pas les bienvenus à La Réunion. Ainsi en octobre 1897, Gallieni envoie à La Réunion 33 rebelles déportés auxquels il ajoute un condamné à mort. Il s'agit d'un certain Rainingorivoa, âgé de 40 ans. Il a été condamné à mort par la cour criminelle de Tananarive pour sa complicité dans l'assassinat de la famille Johnson. S'étant rendu volontairement, Gallieni décide qu'on peut commuer sa peine en exil à vie à La Réunion. Il se débarrasse ainsi à bon compte d'un rebelle. Mais le service de l'émigration de La Réunion s'en émeut. Aucun engagé ne veut d'un tel condamné sur sa plantation. On retrouve pourtant son nom à La Réunion en 1899, ainsi que celui de cinq autres Malgaches accusés d'avoir participé à l'assassinat de colons européens à Madagascar. La réticence réunionnaise n'a pas freiné l'envoi d'autres exilés à vie par Gallieni. On imagine facilement que Gallieni en ait fait une mesure obligatoire pour la poursuite de l'envoi d'autres rebelles jugés plus conciliants. Le 8 juin 1898, il exile un ancien chef rebelle d'Ankazobe, Rafanenitra, condamné à l'exil à vie à La Réunion.

**Document 1 : Liste des exilés présents à La Réunion en 1899<sup>18</sup>**

<b>Province d'origine</b>	
<b>Hautes terres centrales</b>	
Ankazobe	1
Moramanga	8
Anjozorobe	38
Tananarive	1
Tsiafahy	24
Arivoninamo	5
<b>Côte est</b>	
Anibatoudrazaka	1
Mananjary	7
<b>Ouest</b>	
Antsatrana	1
Maintirano	1
Beravina	3
<b>Sans localisation précisée</b>	3
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>

En 1899, on compte à La Réunion près d'une centaine de déportés politiques, dont cinq femmes accompagnant leur époux en exil. Parmi ceux-ci une longue liste détaille les causes de leur exil. La rébellion est évoquée pour 66 Malgaches. La

<sup>17</sup> *Idem*, lettre du général Gallieni au Gouverneur Beauchamps le 20 août 1898.

<sup>18</sup> ADR 12M81, liste nominative des exilés politiques malgaches présents à La Réunion en 1899.

localisation de ces exilés est imprécise. Mais un relevé incomplet établi en 1900, au moment où Gallieni demande le retour de ces déportés, nous permet d’entrevoir quelques localisations. Sur 27 déportés localisés, on en trouve 9 aux établissements Flacourt (dans les hauts de Sainte-Marie), 4 à Ravine creuse (Saint-André), 5 à Beaulieu (Saint-Benoît) et 9 à Beaufonds (Saint-Benoît). La Réunion poursuit sa politique d’utilisation et d’exploitation de Madagascar à sa convenance. L’activité d’un agent recruteur illustre cette politique réunionnaise à l’égard de Madagascar.

**Document 2 : Causes de l’exil pour ces déportés<sup>19</sup>**

<b>Rebelles</b>	<b>66</b>
<b>Hostilité envers administration</b>	<b>7</b>
<b>Assassinats et complicité</b>	<b>6</b>
<b>Déportés politiques</b>	<b>5</b>
<b>Causes de troubles</b>	<b>3</b>
<b>Chant séditieux</b>	<b>1</b>
<b>Femmes accompagnant leurs maris en déportation</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>93</b>

## II) HENRI STIEL, UN AGENT RECRUTEUR AMBITIEUX

La loi du 6 août 1896 déclare Madagascar colonie française pour la plus grande joie de Bourbon, qui y voit un moyen supplémentaire de tirer profit des ressources malgaches. Henri Adolph Stiel est un personnage qui illustre la situation d’une terre en proie à tous les appétits colonisateurs des Européens. Il arrive en 1894 à Madagascar après des années passées en Afrique noire, notamment au Mozambique. Sa biographie est mal connue. Mais le guide-annuaire de Madagascar et dépendances des années 1906-1907 le présente comme un prospecteur allemand.<sup>20</sup> Cela nous rappelle l’activité des marchands et aventuriers allemands en Afrique dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ils s’imposent notamment dans le Sud-Ouest africain (actuel Namibie) ainsi que dans l’Afrique orientale allemande (actuelle Tanzanie). On trouve la trace de ses activités à Madagascar dans les archives d’outre mer à Aix en Provence (ANOM) et départementales à La Réunion (ADR) entre 1894 et 1908.

Henri Stiel présente un profil d’aventurier sans scrupule, saisissant et créant toutes les occasions pour la réussite de ses intérêts. D’abord employé, il décide ensuite de mener ses propres affaires. Il parcourt Madagascar depuis 1894, c’est-à-dire au moment de la colonisation de l’île.<sup>21</sup> Il est alors directeur de l’agence de Tamatave de la Compagnie Française d’Entreprises Industrielles et Commerciales, société parisienne. Il participe ainsi à l’activité des sociétés capitalistes engagées dans la conquête coloniale. Tamatave est le port principal d’accès à Madagascar. Mais jouer les seconds rôles ne lui suffit pas. Pour une raison que nous ignorons, il est remercié par le directeur général de cette compagnie en juillet 1897. Il mène alors des opérations sur l’île pour son compte personnel. En 1899, il participe aux travaux préparatoires du tracé du chemin de fer de Tananarive à la côte Est (TCE), notamment autour de

<sup>19</sup> ADR 12M81, liste nominative des exilés politiques malgaches présents à La Réunion en 1899.

<sup>20</sup> *Guide-annuaire de Madagascar et dépendances*, Tananarive, Imprimerie Officielle, janvier 1907.

<sup>21</sup> ANOM, MAD, GGM (Gouvernement général de Madagascar), Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Maintimbato au Gouverneur général de Madagascar.

Lohariandava. Il y sert comme explorateur lors des travaux préparatoires du tracé de la ligne. Il participe en 1899 au relevé de la future ligne au sein de la mission des ingénieurs de Viliani et Geoffrai. Cette construction mobilise une main-d'œuvre importante. Henri Stiel est donc à ce moment là au contact de la population et de la main-d'œuvre introduite sur l'île pour l'occasion. On a essayé d'y introduire des populations étrangères d'origines très variées, mais cela ne fut guère un succès.<sup>22</sup> Gallieni se tourne même vers l'Indochine une terre qu'il connaît bien, pour y avoir mené, avec Lyautey, des opérations de pacification au Tonkin. Paul Doumer, Gouverneur de l'Indochine, est prêt à accepter des opérations d'engagement de main-d'œuvre vers Madagascar comme vers La Réunion<sup>23</sup>. Au final, ce sont surtout vers des terres plus proches que l'on se tourne, Comores, Zanzibar et Mozambique, afin d'y trouver des bras pour le TCE. Gallieni se bat pour obtenir de la Métropole des crédits indispensables à la construction de ce chemin de fer. Après des années de travaux, c'est en 1904, que le premier tracé de cette voie est inauguré, justement entre Tananarive et Brickaville, soit 102 kilomètres. Ces travaux sont la grande ambition de Gallieni, qui s'est rendu en Métropole pour défendre son projet. Le projet initial prévoit une longueur de 270 kilomètres. Mais les difficultés du relief et du climat rendent les travaux plus difficiles que prévus. Au moment où il quitte l'île, les travaux sont loin d'être achevés.<sup>24</sup>

**Document 3 : Carte de visite utilisée par Henri Stiel en 1903 pour ses opérations d'engagement (Source :ANOM)<sup>25</sup>**



Seul le tiers central est alors réalisé, c'est-à-dire le tracé de Mangoro à Anivorano. Anivorano se situe à 16 kms de Brickaville, soit à environ 25 kms à vol d'oiseau à l'intérieur des terres. C'est à Anivorano que s'installe la Direction du

<sup>22</sup> Frédéric GARAN, « Le Chemin de fer Tananarive-Côte Est (TCE) le progrès technique au service de la colonisation », in *Revue historique de l'océan Indien*, 2006.

<sup>23</sup> Centre d'archives nationales du Vietnam (AVN) n°1, Hanoi, Résidence supérieur du Tonkin (RST), RST-29750 : réglementation des engagés annamites à Madagascar en 1900.

<sup>24</sup> Frédéric GARAN, *op. cit.*

<sup>25</sup> Source : ANOM, Fonds Gouvernement général Madagascar, Dossier D/6

Service du chemin de fer. On y établit les bureaux du Service et les locaux destinés au logement du personnel de direction et de surveillance. Des installations très importantes sont créées : magasins pour le matériel, les approvisionnements de toute nature, magasins spéciaux pour la traction et le service de santé, remise pour locomotives, ateliers de réparation des machines et du matériel roulant, gare pour les voyageurs, halle aux marchandises, etc.<sup>26</sup> C'est là aussi que se recrute et se concentre la main-d'œuvre utilisée pour la construction du TCE. Henri Stiel précise, en 1903, qu'il est marié à une femme malgache originaire d'Anivorano. L'a-t-il connue alors qu'il était en poste à Tamatave ou lors de son périple de 1899 ? Nous l'ignorons. Il procède en 1903 à des opérations de recrutement. Henri Stiel recrute 200 « indigènes d'origine étrangère » (sic) : arabe, somalis, abyssins, turcs, zanzibarites en grande partie à Diego Suarez, ensuite à Majunga, Nossi-Bé, Tamatave et sur le chemin de fer à Anivorano et Lohariandava.<sup>27</sup>

Il est recruté par le Crédit Foncier de La Réunion en 1903 pour mener des opérations d'engagement de main-d'œuvre à Madagascar. Il n'a pas l'exclusivité de cet engagisme. Les planteurs de La Réunion sont prêts à accréditer tous ceux qui pourraient leur fournir de la main-d'œuvre. Même les hommes politiques sont utilisés. Le maire de Saint-Denis Georges Richard et le député Louis Brunet sont approchés et utilisés par les planteurs pour faciliter les opérations.

Georges Richard a ainsi mené des opérations à Tamatave en 1897. La propriété sucrière de la Rivière Saint-Pierre, à Sainte-Anne, est à la recherche d'une douzaine de travailleurs.<sup>28</sup> Elle s'adresse au Gouverneur de La Réunion pour lui demander d'accréditer un négociant de Tamatave, Elisée Hermann, qui a été armateur et capitaine. Il poursuit ses activités d'engagement jusqu'en 1905, il a alors 76 ans. Il assure lui-même le transport entre Madagascar et La Réunion.<sup>29</sup> Il devient engagiste de malgaches pour cet établissement en 1895. Il lui arrive aussi de transporter des travailleurs engagés recrutés par d'autres engagistes. Henri Stiel est donc mis en concurrence avec d'autres recruteurs. Même si sur sa carte de visite, reproduite ci-dessus, il se présente comme délégué par le Crédit foncier colonial, il n'est pourtant pas le seul dans ce cas. Le CFC a mobilisé plusieurs engagistes, à eux d'être efficaces sur la terre malgache. Stiel n'hésite pas à utiliser toutes les possibilités, pour devancer ses collègues. Ne pouvant recruter des travailleurs malgaches car Gallieni s'y oppose, Stiel utilise le port de Diego, où vivent et travaillent des Africains non-malgaches pour leur proposer de s'engager à destination de La Réunion. Il recrute des travailleurs journaliers, ce qui cause de graves inconvénients aux entrepreneurs locaux. De nombreuses plaintes sont adressées au Gouvernement général contre l'activité de Stiel. Les nouveaux colons arrivés sur l'île se sont taillés de grandes exploitations au détriment des villageois malgaches. Jean Fremigacci, dans son étude, a montré comment le pouvoir colonial a permis de telles expropriations.

« Tous ceux qui se présentent, petits blancs désargentés ou aventuriers, se voient attribuer dans tous les cas beaucoup plus de terre que ne le justifient leurs maigres capitaux et l'offre locale très réduite de main-d'œuvre. »<sup>30</sup>

---

<sup>26</sup> GALLIENI, *Lettres de Madagascar, 1896-1905*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1928.

<sup>27</sup> ANOM, MAD, GGM, Dossier D/6, Lettre citée, 24 août 1906.

<sup>28</sup> ADR 12M81, lettre de l'administrateur de la Rivière Saint-Pierre au Gouverneur de La Réunion du 21 janvier 1900.

<sup>29</sup> Claude BAVOUX, *op. cit.*, p. 650.

<sup>30</sup> Jean FREMIGACCI, « La colonisation à Vatamandry-Mahandro- espérances et désillusions (1895-1910) » dans la revue *Omalysy Anio*, n° 3, 1976.

Or ces colons viennent pour la plupart de La Réunion. Claude Bavoux a bien analysé le poids démographique et social de cette immigration réunionnaise à Madagascar. Sur 8 000 Français estimés en 1902 à Madagascar, 4 000 environ sont Réunionnais, soit la moitié.<sup>31</sup> Ils sont plus nombreux sur les côtes que dans l'intérieur de l'île, Diego et Tamatave étant leurs deux principales zones de peuplement. Une fois installés à Madagascar, ils entendent défendre avant tout leur intérêt privé. Ils multiplient les demandes de main-d'œuvre auprès du Gouvernement général. Les ressources sont limitées et la population locale préfère souvent fuir que de travailler pour les colons. On comprend donc que ces colons avides de main-d'œuvre voient d'un très mauvais œil les tentatives de recrutement des engagistes réunionnais. Ils demandent à Gallieni d'interdire ces activités. Mais tant que les engagés ne sont pas malgaches, le Gouverneur ne s'y oppose pas. Cependant, même à Diego, les ressources en main-d'œuvre étrangères sont limitées. Stiel décide d'explorer d'autres régions de Madagascar, notamment autour des chantiers de construction de chemin de fer dans l'Est, afin d'y recruter si possible une main-d'œuvre non malgache. Cela ne se passe pas sans mal, puisque plus de cinquante plaintes sont déposées contre lui suite à ces engagements jugés illégaux. Il a, à ce moment là, obtenu l'accord tacite des autorités françaises à Tamatave et Diégo Suarez. Dans ces opérations, il n'hésite pas à jouer la carte de la solidarité entre colonies françaises, expliquant que le manque de main-d'œuvre menace de ruiner une vieille colonie française. Notre engagiste se dit alors satisfait du soutien qu'il a reçu.

« M. le Gouverneur de La Réunion à qui j'ai à rendre compte de mes recrutements, vient d'exprimer ses remerciements au Gouverneur général pour l'aimable appui que j'ai trouvé »<sup>32</sup>.

Quoi qu'il en soit, il se présente, avec de arguments solides, comme un vrai connaisseur de la région et de son potentiel démographique. Mais ses affirmations ne sont pas fondées. La côte Est de Madagascar est loin d'être une région très peuplée. L'étude menée par Jean Fremigacci<sup>33</sup> sur le centre de la côte Est montre bien que Gallieni et les colons ont largement surestimé les ressources démographiques de cette région. Elles sont d'autant plus limitées qu'elles vont être largement surexploitées par la construction du TCE à partir de 1902. On peut citer l'administrateur de Vatomandry, situé sur la côte Est, au Sud de Brickaville : « la main-d'œuvre se raréfie quelque peu par suite de l'empressement que mettent les indigènes à se rendre sur les chantiers du chemin de fer. » Gallieni, qui veut faire réussir à tous prix son projet ferroviaire, crée en 1901 les offices du travail, qui ne sont pas autre chose que la mise en place du travail forcé. Le général provoque déjà des mécontentements en privant les colons de Madagascar d'une main-d'œuvre agricole employée sur le TCE. Les difficultés de ces colons, souvent réunionnais, sont telles, qu'ils demandent même que de la main-d'œuvre leur soit fournie à titre gracieux. Jean Fremiggacci nous donne l'exemple du Créole Trovalet, qui se plaint de ses difficultés, malgré une aide conséquente de l'administration coloniale. Incapable de mettre en valeur son domaine, il se plaint d'avoir à travailler lui-même, « obligé de mettre comme on dit la main à la pâte, chose que je n'ai jamais fait étant jeune. »<sup>34</sup> L'autorité coloniale estime d'ailleurs que ce colon se met lui-même en difficulté par son indolence et son incapacité à entreprendre

---

<sup>31</sup> Claude BAVOUX, *thèse citée*, page 442.

<sup>32</sup> *Idem*.

<sup>33</sup> Jean FREMIGACCI, *ibid*.

<sup>34</sup> Jean FREMIGACCI, « Insécurité, banditisme et criminalité dans le Nord de Madagascar au début du XX<sup>ème</sup> siècle », *Omalysy Anio* n° 25-26, 1987.

toute action de façon sérieuse. Trovalet en appelle au député réunionnais Louis Brunet<sup>35</sup>, qui vole à son secours, en demandant au Ministre des colonies Paul Doumergue d'intervenir en sa faveur. La démarche met Gallieni dans l'embarras. Elle contribue, selon l'explication de Jean Fremiggacci, à « enraciner dans l'esprit du pouvoir colonial un mépris de fer pour les Créoles » venus s'installer à Madagascar. Il n'entend donc pas créer une autre source de difficulté en détournant cette main-d'œuvre vers La Réunion. On comprend alors son hostilité à l'égard des opérations de recrutement de Malgaches en général, et de celle de Stiel en particulier.

Il y a un véritable mirage colonial. On affirme que la terre colonisée est riche et se prête à toutes les mises en valeur. Cela n'est pas propre à la Grande île, mais se retrouve aussi dans les autres colonies. C'est un moyen d'encourager l'arrivée de colons mais aussi de justifier auprès de l'Etat les investissements et les aides demandés pour mettre en valeur le territoire. L'or joue ainsi le miroir aux alouettes, Gallieni n'hésitant pas à propager l'idée de ressources réelles, et accordant des concessions à bon marché. C'est surtout après 1900 que cette attraction dorée s'accroît. On espère ainsi attirer des colons qui pourront favoriser l'implantation et le contrôle français sur la terre malgache. Gallieni décide, dès 1902, de mettre les communautés villageoises (*fokonolona*) à contribution. Le décret du 9 mars 1902 organise la mise en tutelle de la communauté villageoise des Hautes-Terres. « Désormais, les travaux les plus divers pouvaient être mis à sa charge, ce qui revenait, sans le dire, à rétablir les prestations. Leur non-exécution exposait aux sanctions du code de l'indigénat. »<sup>36</sup> Il n'est pas question de faire profiter des engagés de cette ressource démographique déjà si ténue. L'engagé réunionnais doit donc faire preuve de ruse pour se présenter comme ayant des attaches malgaches qui le mettent au dessus de tout soupçon de cupidité.

Stiel explique les raisons qui l'ont amené à se rendre à Anivorano<sup>37</sup>. Son épouse malgache en est originaire. Il s'agit d'une famille nombreuse, possédant des terres, ce qui lui donne un vrai réseau de recrutement. Par ailleurs, il cherche de l'or sur les terres de sa belle-famille. Il dirigera d'ailleurs une exploitation aurifère dans cette région au moins jusqu'en 1906 : explorateur, recruteur, chercheur d'or. Assurément, Henri Stiel ne manque pas d'activités. Mais il s'agit là d'une pratique courante alors chez les colons. Ils investissent leurs ressources, mais ont du mal à les faire fructifier. Il faut diversifier ses activités pour éviter la ruine ; certains sont à la fois planteurs, commerçants et chercheurs d'or. Ce cumul d'activités est avant tout le signe que ces activités sont peu rentables. L'étude faite par Jean Fremiggacci sur l'Est de Madagascar montre que cette ruée vers l'or durant la première décennie du XX<sup>ème</sup> siècle n'a guère le succès espéré. Les méthodes d'exploitation sont très dépendantes de la main-d'œuvre et ne produisent au final que peu de résultats.<sup>38</sup> Ces prospecteurs doivent souvent, à l'image d'Henri Stiel, cumuler des activités, l'or n'assurant pas plus de succès que les opérations de recrutement.

La crise générale que connaît la Grande île en 1902-1903 entraîne la faillite de nombreux commerçants créoles et indiens installés sur la côte Est. Les marchands

---

<sup>35</sup> Il fut aussi maire de Saint-Benoit de 1882 à 1893.

<sup>36</sup> Jean FREMIGGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar (1901-1936), Une modernisation manquée » dans la revue *Afrique & histoire*, 2006/2

<sup>37</sup> ANOM, MAD, GGM Dossier D/6 : Lettre du 2 septembre 1903 d'H. Stiel (se présente comme le recruteur délégué par le Crédit foncier de La Réunion, accrédité par le Gouverneur de La Réunion) au capitaine Junk, chef du secteur d'Anivorano.

<sup>38</sup> Jean FREMIGGACCI, « La colonisation à Vtaomandry-Mahandro, espérances et désillusions (1895-1910) » dans la revue *Omalv sy Anio* N° 3, 1976.

chinois, appuyés sur un réseau de solidarité plus puissant, résistent mieux à la crise et s'imposent face à leur concurrent. La Réunion au début du XX<sup>ème</sup> siècle se lance dans de nouvelles demandes de main-d'œuvre. Henri Stiel devient son principal intermédiaire à Madagascar.

### III) LES FREINS Á L'ENGAGISME MALGACHE

Suite à la colonisation de Madagascar, des combattants malgaches sont exilés à La Réunion en 1897 et 1898. Ils ne restent pas longtemps inactifs. Ils sont rapidement engagés par les planteurs réunionnais. L'engagement d'exilés pour rébellion n'est pas une nouveauté sur l'île. La même chose s'était produite en 1863, lors de la colonisation de la Cochinchine où des résistants vietnamiens s'étaient engagés comme peine de substitution à l'emprisonnement.<sup>39</sup> En juillet 1900, Gallieni demande le retour de ces « rebelles » sur la Grande île. Il s'agit de chefs rebelles, de prisonniers politiques ainsi que de leurs épouses, arrivés à La Réunion entre 1897 et 1899. Ces exilés malgaches sont rapatriés chez eux, où la main-d'œuvre manque, tandis que les planteurs réunionnais protestent d'être ainsi privés de travailleurs, pour qui ils ont payé des contrats d'engagement pour une période de cinq années. Ils s'estiment d'autant plus pénalisés que ce retour intervient en pleine campagne sucrière. Gallieni garantit au Gouverneur de La Réunion, Beauchamps, que la colonie de Madagascar dédommagera les engagistes de leur avance versée lors de l'engagement.<sup>40</sup> Gallieni montre ainsi qu'il n'entend pas seulement priver sa colonie de main-d'œuvre alors qu'il a de grands projets d'aménagement et de construction : il souhaite aussi le retour des Malgaches qui ont pu en être éloignés lors de la conquête. La soif de main-d'œuvre de Gallieni est sans limite. Il n'est donc pas question de partage avec d'autres territoires, même au nom de la solidarité coloniale. Un tel argument avait porté en Indochine où Paul Doumer, Gouverneur général, avait accepté en 1898 la possibilité de recruter des travailleurs tonkinois vers La Réunion. Il écrit ainsi au Gouverneur de La Réunion :

« L'annamite ne se déplace que fort difficilement et ne quitte les deltas qu'à regret... C'est vous indiquer le préjudice que causerait à notre colonie une émigration de travailleurs prenant une certaine importance. Malgré cela, j'estime qu'avec les garanties qu'il est de mon devoir d'exiger, il serait possible de laisser recruter un nombre d'indigènes qui reste à fixer, mais qui sera certainement inférieur au chiffre de 1200 que mentionne votre lettre du 15 octobre 1898. »<sup>41</sup>

Malgré ces promesses et les efforts des engagistes, seuls une centaine de Tonkinois s'engagent en 1901 pour La Réunion. Un décret du 6 mai 1903 pris par Gallieni interdit l'engagement de travailleurs malgaches vers d'autres territoires. Malgré ce décret, le nouveau Gouverneur de La Réunion, Paul Samary s'ouvre en juillet 1903 à son collègue de Madagascar, des besoins de travailleurs de son île. Il espère obtenir une autorisation exceptionnelle pour Bourbon. Il demande officiellement l'autorisation de procéder au recrutement de 500 travailleurs dans la partie Sud de Madagascar. Au vu des difficultés de recrutement évoquées plus haut, cela paraît complètement irréaliste et révèle la conviction des planteurs réunionnais de pouvoir se servir sans réserve à Madagascar.

---

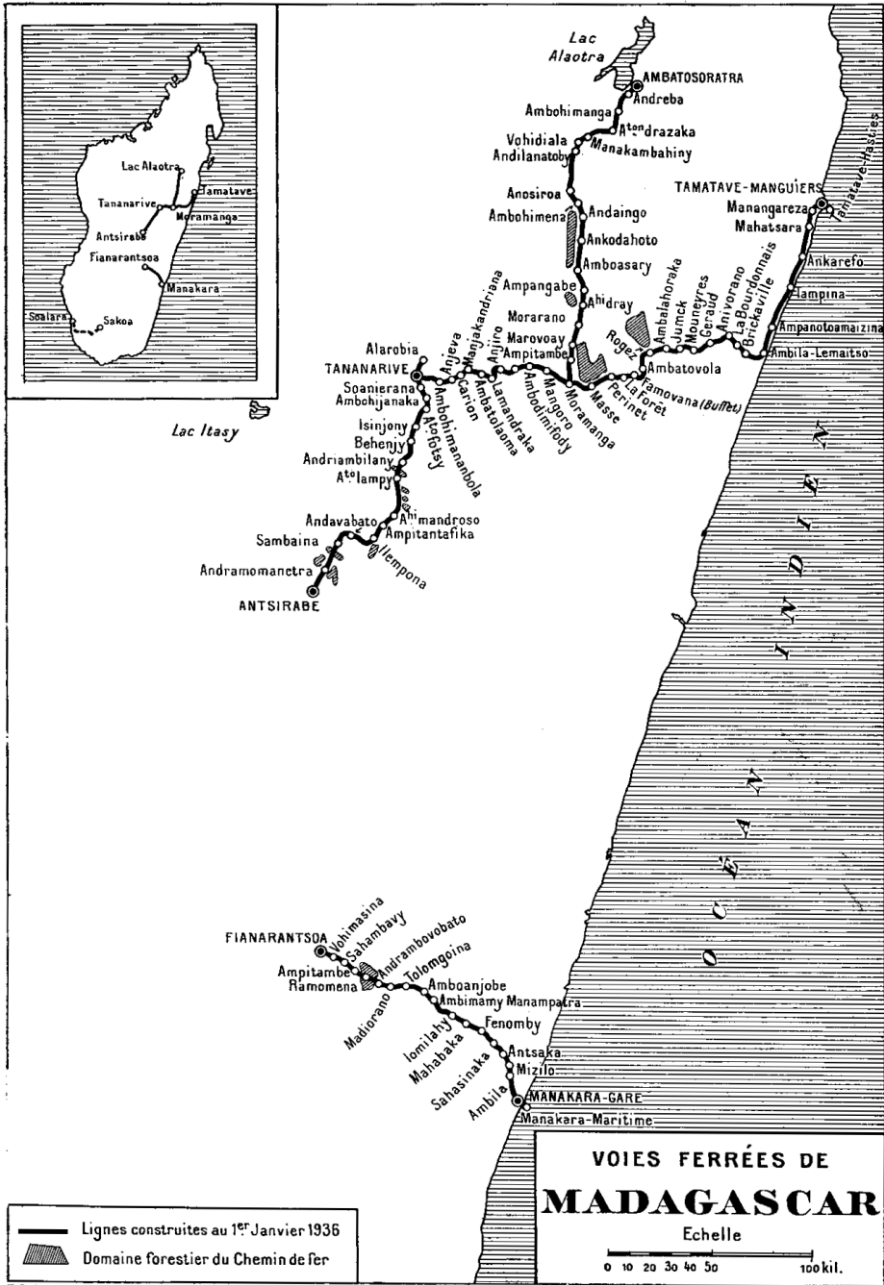
<sup>39</sup> Varga DANIEL, « Un engagisme vietnamien à La Réunion » in *Revue historique de l'Océan indien*, 2007.

<sup>40</sup> ADR, 12M81, Lettre du 31 juillet 1900 de Gallieni au Gouverneur de La Réunion Beauchamps.

<sup>41</sup> ADR 12M54. Lettre de Paul Doumer au Gouverneur Beauchamps datée du 29 mai 1899.

Document 4. Les chemins de fer malgaches en 1936 (le tracé en a commencé sous Gallieni)

Carte extraite de *Madagascar Encyclopédie de l'empire français*, 1947, t. II, p. 137<sup>42</sup>



<sup>42</sup> Jean FREMIGGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar... », *op. cit.*

Selon Samary, cela ne serait que justice, car La Réunion a envoyé depuis la colonisation de la Grande île de nombreux travailleurs spécialisés à Madagascar. Il s'agit en réalité surtout d'un moyen pour La Réunion de déverser sur Madagascar sa population désœuvrée, qui ne trouve à s'employer sur place, ou alors à des conditions jugées insuffisantes. La Grande île apparaît alors à ces déclassés comme une solution, d'autant qu'ils se considèrent, en tant que sujets d'une vieille colonie, comme supérieurs aux populations de ces nouvelles colonies. Cela est d'autant plus vrai pour Madagascar, que La Réunion l'a toujours considérée comme une terre à son service. Elle en a fait venir des esclaves puis des engagés depuis le début de son peuplement. On retrouve là un argument colonial classique : nous les avons aidés à se développer et nous avons donc acquis des droits sur ces contrées et leur population. Cela se retrouve plus tard lors du premier conflit mondial : les colonies sont appelées à verser l'impôt du sang en contrepartie de la soi-disant aide du colonisateur. Il s'agit là encore d'un discours dans lequel le colonisateur justifie sa politique au nom des sacrifices accordés pour aider les peuples soumis. Les arguments du Gouverneur de La Réunion sont révélateurs de cet état d'esprit d'une dette à rembourser. Madagascar a profité de l'arrivée depuis La Réunion d'ouvriers d'art et de métiers très qualifiés.

Il affirme même qu'il s'agit d'un vrai sacrifice, car cela aurait privé La Réunion de cette main-d'œuvre qualifiée. En échange, Paul Samary estime juste de recevoir une contrepartie, à savoir « quelques centaines de travailleurs à prendre là où leur départ ne peut nuire à aucun intérêt ». Mais un autre argument est utilisé : « le passage dans une colonie plus avancée profitera au final à la colonie moins avancée qui verra revenir à elle ses enfants mieux formés et à même de rendre de plus grands services à leur terre natale. A un autre degré, les hommes recrutés à Madagascar après un séjour de quelques années ici rentreront chez eux instruits de nos procédés de culture perfectionnée, et pourront être alors un facteur sérieux pour la bonne mise en valeur d'une région encore peu ouverte à la colonisation. »<sup>43</sup> Il s'agit donc de justifier le recrutement d'engagés. Cet argument est aussi utilisé dans les relations entre La Réunion et d'autres colonies. C'est le cas pour l'Indochine où l'on engage des travailleurs vietnamiens en 1901.<sup>44</sup> La Réunion considère qu'en envoyant des ouvriers qualifiés en Indochine, elle contribue au développement de cette colonie et par conséquent, elle est en droit d'attendre en retour l'envoi chez elle de main-d'œuvre agricole. Ce discours colonial est bien le reflet de la bonne conscience qui prédomine dans cette « colonie colonisatrice ».

Paul Samary s'engage même à dédommager Madagascar du manque à gagner de ces départs de Malgaches qui pourraient priver le budget de la Grande île des revenus liés à l'impôt de capitation qu'ils auraient payé. Il introduit dans la même lettre Henri Stiel qui sera chargé de cette opération de recrutement. Prévenu que le recrutement par ses soins de travailleurs malgaches pouvait être autorisé, Stiel se rend sur les chantiers du chemin de fer en se faisant passer pour un riche étranger voyageant pour son plaisir à Madagascar. Il cherche à embaucher un certain nombre de Malgaches. En 1900, le salaire imposé par l'administration coloniale aux colons dans le district de Vatomandry est de 12,5 francs par mois.<sup>45</sup> Samary propose des contrats d'une durée minimale de 3 ans pour un salaire qui serait inférieur à 15 francs par mois. Cela laisse une faible marge pour intéresser d'éventuels Malgaches à s'engager. A titre

---

<sup>43</sup> ANOM, GGM, Dossier D/6 Lettre du Gouverneur de La Réunion au Gouverneur de Madagascar du 15/08/1903.

<sup>44</sup> Daniel VARGA, « Destins croisés de La Réunion et du Vietnam », article cité.

<sup>45</sup> Jean FREMIGACCI, La colonisation à Vtaomandry-Mahandro, *op. cit.*

de comparaison, les 15 francs mensuels correspondent au salaire versé aux engagés vietnamiens arrivés à La Réunion en 1901.<sup>46</sup> Or cela est loin de convenir à Gallieni. Il a annoté personnellement sur le courrier reçu de son collègue de La Réunion qu'il jugeait un tel salaire insuffisant. Il écrit :

« Les indigènes qui veulent s'engager au service d'Européens dans la Colonie même sont assurés de trouver, où que ce soit, des salaires beaucoup plus avantageux, jusqu'à 30 francs par mois ».

Il convient de nuancer ce propos optimiste. En effet, les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle voient se multiplier les demandes de main-d'œuvre fournie gracieusement par l'administration, les planteurs-colons, n'arrivant même pas à s'acquitter des 12,50 francs imposés par l'administration. L'engagisme des planteurs réunionnais se remarque donc par la faiblesse des salaires proposés, ce qui est une constante depuis qu'il a été mis en place pour se substituer à l'esclavage. Déjà en 1863, on n'avait pas trouvé de volontaires en Cochinchine pour s'engager vers La Réunion. On avait du recourir à des prisonniers politiques qui obtenaient une commutation de peine en acceptant un engagement. Gallieni rejette d'ailleurs la demande de son collègue, mais consent à ce qu'un recrutement concernant des travailleurs étrangers puisse être opéré. C'est sur cette piste que se lance Henri Stiel en 1903.

#### IV) LES RECRUTEMENTS OPÉRÉS PAR STIEL Á MADAGASCAR EN 1903

Arrivé à Madagascar fin août 1903, Henri Stiel se rend à Anivorano, dans l'Est du pays, non loin de Brickaville. Sans passer par le chef du district, le capitaine Junk, il prospecte, mais constate rapidement que les possibilités de recrutement sont bien faibles. Stiel convient d'ailleurs que les salaires proposés par les planteurs réunionnais rendent sa tâche bien difficile, voire impossible. Lorsque le capitaine Junk est prévenu de la présence et des activités de Stiel, il y met fin de façon très virulente, donnant de la voix et du geste pour mettre un terme à ses tentatives de recrutement. Il s'en plaint à Gallieni :

« J'ai souffert énormément d'un accueil à tous les points hostiles et déplorable de la part des autorités militaires de la région et j'ai été surtout peiné de voir le Capitaine Junk m'adresser, dans un moment de colère, des paroles grossières. »<sup>47</sup>

Gallieni avait donné des instructions pour que les autorités côtières ne s'opposent pas à ses recrutements d'étrangers, tout en s'assurant bien qu'il ne s'agisse pas de Malgaches. Mais le capitaine Junk considère qu'Anivorano n'étant pas une province côtière, Stiel n'a pas à y recruter de la main-d'œuvre. Stiel s'en offusque auprès de Gallieni qui rappelle à Junk, sans le déjuger pour autant, que Stiel est autorisé à recruter des travailleurs étrangers, mais il doit faire viser ces contrats par les autorités coloniales.<sup>48</sup> Gallieni explique ainsi au capitaine Junk qu'il doit :

« veiller avec le plus grand soin que Stiel n'embarque aucun travailleur malgache. Je ne vois aucun inconvénient à ce que, le cas échéant, vous fassiez connaître aux engagés les conditions du contrat ou que vous légalisiez les signatures, ou approuviez les visas sur pièces »

Le même contrôle est demandé au chef du district de Tamatave. En fait Stiel

---

<sup>46</sup> ADR, 12M54, immigration d'Annam, Tonkin, Cochinchine (1859-1927). Ce salaire de 15 francs par mois est indiqué dans trois livrets d'engagés tonkinois.

<sup>47</sup> ANOM, GGM, Dossier D/6 Lettre de Stiel du 10 septembre 1903 adressée depuis Tamatave au général Gallieni.

<sup>48</sup> ANOM, *Ibid.*, télégramme de Gallieni au capitaine Junk le 5 septembre 1903.

préférerait ne pas avoir à dépendre des autorités locales pour ses activités de recrutement. Il estime même « pouvoir sans problème et sans aide recruter 5 000 hommes acceptant d'aller sans contrainte travailler à La Réunion 3 ans pour 15 à 20 francs » si on lui en laisse la possibilité... »<sup>49</sup>

Cela montre le peu de crédit que l'on doit apporter à ces engagistes, qui travaillant pour leur propre compte, ne veulent pas s'embarrasser de légalité. Stiel considère Madagascar comme une terre où la loi est secondaire. Qu'on le laisse faire et il se fait fort de recruter une main-d'œuvre abondante. Or cela relève de la mythomanie. Comme pour la Cochinchine en son temps, les colons fantasment sur les ressources démographiques du pays. Mais Stiel n'a même pas l'excuse de ne pas connaître le pays, puisqu'il le parcourt depuis plusieurs années. Rappelons son embauche comme explorateur lors des travaux préparatoires au tracé de la ligne TCE.

Gallieni fixe les règles à respecter : l'engagé doit être informé de ses droits, entendu par le chef de district et son contrat doit être visé par lui. Mais pour Stiel, cela présente un gros inconvénient : la perte de temps. Pour lui, les personnes étant généralement démunies, il doit les prendre en charge, les nourrir, et il préférerait un engagement rapide vers La Réunion. Le recruteur souhaite agir en toute impunité, en dehors des restrictions, qui n'ont pour but, selon lui, que de satisfaire les colons, souvent créoles par ailleurs, nouvellement installés à Madagascar. Ce baroudeur a sa propre idée de ce qu'est et de ce que n'est pas un colon : il s'en ouvre à Gallieni :

« ...ayant vécu longtemps en Afrique, je suis trop disposé à ne reconnaître sous le nom de colon que les gens qui arrivent dans une colonie la pioche à la main, qui défrichent un terrain, exploitent les bois, le sol, des planteurs en général, j'ai été loin de vouloir englober dans les considérations de ma lettre du 25 août, les honorables commerçants, leurs employés, certaines sociétés et autres éléments commerciaux très précieux que Madagascar possède. Je n'ai voulu qu'exprimer l'idée que les bons éléments français colonisateurs ne sont à Madagascar ni ne seront jamais dans aucune proportion désirable avec l'immense étendue de cette colonie. »<sup>50</sup>

On retrouve là l'esprit d'un entrepreneur cherchant l'efficacité plus que la légalité. Certes la critique des colons peu enclins à travailler par eux-mêmes apparaît justifiée. Mais c'est avant tout pour servir ses intérêts qu'il se présente comme fin connaisseur du monde colonial. Il est clair que Gallieni est hostile à l'action menée par Stiel, mais il ne veut pas adresser à son collègue de La Réunion une fin de non recevoir complète. Son objectif n'est pas seulement de s'occuper de recrutement, outre l'exploitation aurifère sur les terres de son épouse à Anivorano, il envisage d'employer les bénéficiaires que les recrutements peuvent lui procurer, pour développer la production et l'échange des pois du Cap et du maïs entre le Sud de l'Afrique et le Sud-Ouest de Madagascar. Il regrette l'absence de mise en valeur dans la partie Sud-Ouest du pays autour de Tuléar.

« Dans la partie du Sud où il faudrait commencer à faire des routes, planter, à faire l'élevage, personne y songe ou ceux qui ont essayé ont échoué. »

Là encore, cette pluriactivité révèle toutes les difficultés pour ce monde colonial à trouver des ressources suffisantes dans une mono-activité. Il se dit prêt à se rendre en Amérique pour attirer des planteurs pour ces cultures dans le Sud de Madagascar. Il demande si Gallieni lui accorderait l'autorisation d'un recrutement de 500 Malgaches

---

<sup>49</sup> ANOM, *Ibid.*, Lettre de Stiel à Gallieni, 10 septembre 1903.

<sup>50</sup> ANOM, GGM, Dossier D/6 Lettre de Stiel du 10 septembre 1903 adressée depuis Tamatave au général Gallieni.

et à quelles régions il limiterait pareil recrutement. En réalité, Stiel semble ne pas vouloir comprendre l'hostilité de Gallieni à un engagement de Malgaches. Pour l'heure, son recrutement à Anivorano a été plutôt modeste. Il concerne 24 hommes, dont 15 congédiés par le Génie, et se compose d'hommes de Dar es Salam, d'Arabie, de Turquie (sic) et d'Abyssinie. Henri Stiel informe Gallieni le 16 septembre 1903, qu'il embarque le lendemain à Tamatave sur un paquebot pour La Réunion avec 28 hommes recrutés dernièrement. On est loin des 5 000 hommes qu'il estimait pouvoir recruter si on lui laissait les coudées franches. Mais Stiel est surveillé de près à la demande de Gallieni. Le Gouverneur général se méfie de tout ce qui pourrait tarir les apports indispensables de main-d'œuvre pour la construction du TCE. Ainsi Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave informe le Gouverneur qu'il est monté à bord du paquebot devant partir à La Réunion afin d'y contrôler l'embarquement ou non de Malgaches engagés par Stiel. A bord, on découvre que parmi ces engagés figure un Malgache que le recruteur a tenté de faire passer clandestinement. Cette affaire nous aide à mieux cerner encore les méthodes peu scrupuleuses de cet agent recruteur.

## V) LE CAS ÉDIFIANT DE L'ENGAGÉ BOTOFOTSY

Après avoir sillonné le long du chantier de chemin de fer, Stiel se prépare à embarquer à Tamatave le 17 septembre 1903 à destination de La Réunion. Cette campagne de recrutement s'avère bien médiocre. Il n'a réussi à engager que 28 travailleurs alors que les planteurs de Bourbon en attendent des centaines. Lors d'une précédente campagne, dont nous n'avons pas la date précise, il avait engagé une centaine de travailleurs étrangers, africains pour la plupart.<sup>51</sup> L'interdiction de recruter la main-d'œuvre autochtone perturbe les activités de Stiel. C'est un revers financier car il est payé au contrat : le résultat ne peut que le décevoir. Cela se remarque par sa volonté exprimée de pouvoir recruter sans l'aide, mais surtout sans le contrôle, des autorités civiles et militaires. Gallieni s'y oppose pour les raisons que nous avons déjà évoquées. La défiance du Gouverneur général à l'égard des recruteurs réunionnais est manifeste. Il met Stiel sous surveillance et demande aux responsables de district de lui faire un rapport de ses actes. Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave rend compte le 22 septembre 1903 à Gallieni de la tentative de Stiel de contourner l'interdiction imposée par le Gouverneur général.

« Stiel a tenté à plusieurs reprises de surprendre la bonne foi des autorités locales en embauchant des Malgaches auxquels il constituait par faux papiers une autre nationalités et des contrats d'engagement »<sup>52</sup>

Il appuie son accusation sur le cas d'un Malgache, dénommé Botofotsy, âgé de 30 ans, cultivateur d'Ankazovelo, situé dans la province de Fianarantsoa. Lorsqu'il s'apprête à embarquer à bord de l'*Irraoudy* à Tamatave, il est démasqué par deux agents de la sureté qui préviennent le commissaire de Tamatave, Despouys. Ce dernier procède à l'interrogation de Botofotsy qui lui révèle le stratagème mis en place par Henri Stiel. L'agent recruteur a tenté de l'embarquer à Tamatave en faisant passer Botofotsy pour un étranger. Il est embauché à Sahambaly, près des chantiers du chemin de fer. Il reçoit 45 francs d'avance. Stiel l'avait d'abord engagé comme porteur d'Anivorano à Tamatave. Ce n'est qu'à Tamatave que Stiel lui apprend qu'il l'engage

<sup>51</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : rapport du chef de la province de Tamatave à Gallieni, le 22 septembre 1903.

<sup>52</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : Télégramme du chef du service civil, Tamatave, 4 octobre 1903.

pour La Réunion, en l'informant qu'il l'appellerait désormais Abdallah, du nom d'un engagé comorien qui lui a faussé compagnie. Stiel a même donné un costume comorien à Botofotsy afin de mieux le camoufler. Il insiste : « N'oublie pas de donner ce nom aux autorités si tu es interrogé. »<sup>53</sup>

**Document 5 : contrat d'engagement au nom de Botofotsy (source ANOM)<sup>54</sup>**

**Doc 6 : un faux en écriture livret d'engagement de Botofotsy sous un faux nom (ANOM)**

<sup>53</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6, procès verbal du commissaire Despouys, à Tamatave daté du 16 septembre 1903.

<sup>54</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général Madagascar, Dossier D/6

Le beau-frère de Botofotsy, dénommé Maborough, est originaire de Zanzibar. Il a été engagé par Stiel qui a donné 5 francs à sa femme. Cette femme les a suivis jusqu'à Tamatave, espérant embarquer avec son mari vers La Réunion. A Tamatave, l'arrivée de Stiel se fait donc entre surveillance assidue et contrôle. Certains engagés africains veulent s'embarquer avec leurs épouses malgaches. Mais l'administrateur refuse de laisser partir les femmes malgaches, mêmes mariées. Les hommes doivent partir seuls. Stiel obtient de l'administrateur que les hommes partent seuls avec une augmentation de la prime d'engagement (supplément de 25 francs), tout en promettant aux engagés de faire venir ces épouses sur un prochain navire. Mais il revient dès octobre à Madagascar. Il est désormais bien connu des autorités coloniales et l'objet d'une surveillance accrue. Le 4 octobre, Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave prévient son collègue de Diego-Suarez de l'arrivée prochaine de Stiel. Il l'avertit des méthodes douteuses de l'engagiste réunionnais. Un procès-verbal lui a d'ailleurs été dressé à Tamatave pour l'acte d'engagement illicite de Botofotsy. Cet épisode révèle bien les méthodes de Stiel, mais plus généralement des agents recruteurs, prêts à tous les expédients pour rentabiliser leurs contrats passés avec les autorités coloniales de La Réunion. Ce sont des aventuriers, sans scrupules, et qui illustrent le mépris dans lequel étaient tenues les populations indigènes.

## **VI) STIEL EXASPÈRE GALLIENI ET PRÉFÈRE S'ÉLOIGNER**

Ces pratiques mécontentent fortement Gallieni qui propose à son collègue de La Réunion de se passer des services d'agents recruteurs, inutiles et chers. Il les juge même dangereux, citant en exemple Stiel, qu'il accuse d'avoir abusé de la crédulité des indigènes par ses agissements répréhensibles. Selon le Gouverneur de Madagascar, Stiel n'a pas eu l'attitude que lui imposait le caractère semi-officiel de sa mission. Gallieni se dit prêt à demander à nouveau aux chambres consultatives la possibilité d'engagement de Malgaches à destination de La Réunion.

« Les clauses des engagements devraient être établies après entente directe entre les deux Gouvernements, aucune pression de quelque nature qu'elle soit ne devant d'autre part être exercée sur les indigènes simplement avisés par voie de publication et d'affichage des conditions faites par les planteurs bourbonnais, ils devaient être laissés absolument libres de contracter ou non suivant leurs convenances. »<sup>55</sup>

Gallieni est donc disposé à aider les planteurs bourbonnais sans sacrifier pour cela les intérêts de la colonie qu'il dirige. Mais il le répète, il souhaite « pouvoir la traiter directement avec vous [le Gouverneur de La Réunion] sans l'intervention d'aucun intermédiaire. » Cela ne manque pas de cynisme, lorsque l'on se souvient que le même Gallieni a mis en place le travail forcé en 1901 pour la construction du chemin de fer du TCE, comme nous l'avons déjà évoqué. Gallieni souhaite garder de bonnes relations avec l'île sœur, pour reprendre l'expression qu'il utilise lui-même pour désigner La Réunion. Mais il veut surtout mener à terme le grand projet ferroviaire pour lequel il se bat depuis des années et qui selon lui est indispensable à la « construction économique » de cette nouvelle colonie française. Après ses tentatives de recrutement sur la côte Est et Nord de Madagascar, Stiel a étendu ses opérations dans le Sud de l'île, qui vient juste d'être pacifié par les troupes de Gallieni. Celui-ci explique d'ailleurs que les opérations de Stiel sont de nature à entraver la pacification de ces tribus « de caractère turbulent ». A mot couvert, il menace même le Gouverneur

---

<sup>55</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général Madagascar, Dossier D/6 : Lettre du Gouverneur de Madagascar au Gouverneur de La Réunion, 7 octobre 1903.

de La Réunion d'empêcher toute autre opération de recrutement si des individus comme Stiel sont accrédités par les planteurs pour des opérations de recrutement. Stiel n'est pas poursuivi par les autorités coloniales de Madagascar, mais on lui demande de mettre fin à ses activités sous peine d'empêcher le succès de « tout essai de recrutement entrepris dans ces régions. »

L'effet Stiel est passé sur Madagascar. Il devient aux yeux du Gouverneur général *persona non grata*. Mais les activités de recrutement ne cessent pas. En 1904, un contrat de recrutement est signé entre le directeur du CFC de La Réunion, Dolabaratz, et Henri Stiel, agent recruteur. Ce dernier réside alors au Mozambique, à Lourenço Marques [aujourd'hui Maputo]. Il s'est éloigné de Madagascar mais reste actif. Le contrat prévoit l'engagement de

« 250 travailleurs noirs qui seront recrutés soit à Madagascar soit en pays étrangers. Ces travailleurs devront provenir d'un pays où le recrutement de travailleurs à destination de La Réunion pourra se faire de façon que ceux-ci à leur arrivée dans la colonie puissent y être régulièrement engagés dans les conditions du décret du 27 août 1887... Il est entendu en tout cas qu'ils ne sauront être des travailleurs jaunes, Chinois, annamites ou Javanais ni des travailleurs provenant d'un pays anglais ou placé sous le protectorat de l'Angleterre, les travailleurs sujets anglais n'étant pas autorisés à s'engager dans la colonie. »<sup>56</sup>

Le champ de recrutement se restreint donc singulièrement pour Stiel. Mais cela ne semble pas le décourager. Sa présence au Mozambique peut donc être la conséquence de ces restrictions. Cela illustre aussi la polyvalence forcée de ces agents recruteurs, multipliant les activités à la limite de la légalité pour assurer leurs intérêts. Le Mozambique est une colonie portugaise où les engagements sont encore possibles. On lui a recommandé d'ailleurs de recruter au meilleur marché possible, le maximum étant fixé à 25 francs pour les hommes, la moitié pour les femmes, 12 francs 50.

« Messieurs Stiel et Hée devront faire tous leurs efforts pour engager les travailleurs au meilleur marché possible... de mêmes ils doivent faire tous leurs efforts pour que la durée des contrats d'engagement puisse atteindre cinq années. »<sup>57</sup>

Les planteurs réunionnais semblent prêts à augmenter les salaires pour attirer la main-d'œuvre. On est passé de 15 à 30 francs de salaire entre 1903 et 1904. L'échec de la campagne précédente a fait doubler l'offre de salaire. Cela révèle à la fois le cynisme des planteurs voulant engager à des conditions irréalistes mais aussi au final leur besoin de main-d'œuvre qui les pousse à élargir leurs offres. Cependant, si les contrats sont obtenus à meilleur prix, le Crédit foncier colonial s'engage à verser des primes à Stiel et au capitaine Hée. On ne sait si cette opération a été menée à terme, mais elle confirme Stiel comme un agent recruteur de premier plan des planteurs réunionnais dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

## VII) NOUVELLE TENTATIVE APRÈS LE DÉPART DE GALLIENI

Le général Gallieni quitte Madagascar en 1905. Henri Stiel espère profiter de ce départ pour recruter plus facilement. En 1906, il adresse un courrier au nouveau Gouverneur de Madagascar, Victor Augagneur, auprès duquel il se présente comme un fin connaisseur de Madagascar pouvant aider la colonie à se développer.<sup>58</sup> Il avait

---

<sup>56</sup> ADR, 12M81 : Contrat de recrutement 1904. Un troisième personnage est associé à ce contrat : il s'agit d'Hector Hée capitaine au long cours, commandant du Steamer Smyrne.

<sup>57</sup> *Idem*.

<sup>58</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Mintimbato au Gouverneur de Madagascar.

utilisé le même argument en 1903 avec Gallieni. Il est revenu à Madagascar pour y diriger une exploitation aurifère au Sud de Tamatave, confirmant la polyvalence forcée de ces entrepreneurs. L'homme décidément, ne manque pas de ressource. Il affirme que ce sont les planteurs de La Réunion qui se sont adressés à lui pour tenter de nouveaux engagements sur la Grande île : le « fardeau du recruteur blanc » ! On peut surtout penser que Stiel espère que le nouveau Gouverneur soit mieux disposé à son égard que son prédécesseur. Certes, le décret du 6 mai 1903, interdisant le départ d'ouvriers malgaches est toujours en vigueur, mais il propose un recrutement temporaire (ce qu'a toujours été en fait l'engagement en théorie) et portant sur « un faible contingent de Malgaches, puisés des quelques tribus de l'île les plus aptes aux travaux d'agriculture ». Il se présente comme un interlocuteur du syndicat pour l'introduction des travailleurs à La Réunion dont le Crédit Foncier à La Réunion exerce la présidence. Il reprend les arguments déjà utilisés en 1903 par Paul Samary, Gouverneur de La Réunion évoquant ce que la Grande île doit à La Réunion

« La Réunion a fourni et fournit toujours une quantité considérable d'ouvriers de métier à l'île sœur Madagascar. On peut même aller plus loin et dire que la majeure et la meilleure partie de sa main-d'œuvre créole s'en va à Madagascar. Lors de la dernière expédition, c'est encore La Réunion qui a fourni un stock important d'ouvriers de métiers dont la plupart sont resté à Madagascar. »<sup>59</sup>

Stiel propose à Augagneur un projet de recrutement étalé sur quatre ans. Il concernerait 200 Malgaches par an auxquels on proposerait des engagements de trois années. Ils seraient recrutés à la campagne loin des grands centres à savoir : 60 Betsimisarakas du Sud de la province, 60 Betsileos dans la province de Fianarantsoa et 80 Antaimoros dans la province de Mananjary. La Réunion offre en outre le passage gratuit d'aller et retour à la femme et aux enfants de l'engagé. Les femmes et les enfants capables de travailler sont libres de contracter des engagements de travail à des salaires de 10 francs/mois pour les femmes et 5 francs/mois pour les enfants. Et dans les mêmes conditions d'engagement que les hommes, mais elles peuvent aussi bien accompagner librement leur mari ou parents. Stiel explique ensuite qu'il ne croit pas à l'argument de la « soi-disant pénurie de main-d'œuvre à Madagascar », rappelant qu'il parcourt la colonie depuis une douzaine d'années. Il argumente ensuite à partir de l'exemple d'un chef d'administration malgache qui exploite les villageois et qui d'ailleurs a empêché Stiel de recruter des orpailleurs pour son compte. Il défend la liberté pour chaque individu de choisir l'endroit où il désire travailler dans la mesure où il dispose de garanties de la part de l'administration. Il conteste l'idée de pénurie à Madagascar, estimant qu'il s'agit plutôt de « mauvaise gestion de cette main-d'œuvre et d'offres peu cohérentes et des salaires qui ne sont pas versés en temps et en heures. » L'autre avantage de l'engagement vers La Réunion est la formation des Malgaches au contact d'une vieille colonie française, jugée plus évoluée.

« L'émigrant revient dans la colonie au bout de 3 années et qu'un séjour dans une colonie aussi avancée que La Réunion ne peut avoir qu'une influence favorable sur l'esprit de ce dernier. Cette influence se propagera au retour de l'engagé dans son foyer sur les indigènes restés à Madagascar. »<sup>60</sup>

Reprenant ses habitudes et ses arguments de l'époque de Gallieni, Stiel estime ne pas avoir besoin de l'intervention des chefs de province, hostiles à l'engagement. Il demande de le laisser prospecter de sa propre initiative. C'est le Ministère des colonies

---

<sup>59</sup> *Idem.*

<sup>60</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Mintimbato au Gouverneur de Madagascar.

qui répond en septembre 1906 à Stiel.<sup>61</sup> Cela démontre l'aveuglement de ces agents recruteurs, comme celle des planteurs, à l'égard de Madagascar. C'est une constante de la colonisation : le colon estime ses besoins, à la colonie de les combler. Cela se retrouve à travers la colonisation de l'Afrique noire en général. Le modèle mis en place par Léopold II au Congo sert de modèle aux autres puissances coloniales. Comme l'a montré Elikia M'Bokolo à partir de l'exemple congolais, les colonisateurs ont mis en coupe réglée les pays d'Afrique centrale pourtant pauvres en hommes.<sup>62</sup> Les populations sont systématiquement utilisées et exploitées. Ce modèle capitaliste léopoldien est imité par les Français, les Allemands et les Anglais. On constate que le roi des belges a obtenu un retour sur investissement rapide et très important ; il s'agit alors d'en faire autant. Cela permet de replacer cet épisode d'engagisme dans le cadre de la colonisation européenne récente d'un côté, mais aussi dans la tradition réunionnaise de vouloir dominer à son profit la Grande île.

Mais le nouveau Gouverneur de Madagascar ne se montre guère mieux disposé que son prédécesseur. Il va même se révéler très hostile aux prétentions des Réunionnais.

« J'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible d'accéder à votre demande, la main-d'œuvre dont dispose notre colonie étant à peine suffisante pour les besoins locaux. D'autre part, les essais antérieurement tentés ont donné lieu à de graves abus qu'il importe de ne pas laisser se renouveler. »<sup>63</sup>

Il est évident donc que les abus de Stiel, dont Gallieni s'était plaint au ministère, n'ont pas été oubliés. Il ne s'agit pas d'éviter l'exploitation de l'île ou de protéger les populations. Il s'agit avant tout de ne pas laisser des intérêts privés remettre en cause l'œuvre coloniale du pays. C'est une forme de monopole colonial que l'Etat entend mettre en place, ce qui n'empêche pas d'éventuels accords passés avec des compagnies agréées par les autorités coloniales.

Les pratiques de Stiel ne sont donc pas oubliées avec l'arrivée d'un nouveau Gouverneur à Madagascar. A Tananarive comme à Paris, il garde la réputation d'un recruteur peu scrupuleux. S'agit-il pour autant de la fin des activités de recrutement d'Henri Stiel ? On trouve une dernière trace de lui dans les archives en 1908. Il se présente alors, dans l'entête de son courrier, comme « *Native Labour recruiter* » et « *Cattle Dealer* » résidant à Tuléar, sur le canal du Mozambique. Les deux activités semblent ne pas avoir été toujours bien distinctes dans l'esprit de Stiel, comme dans celui de nombre de ses collègues recruteurs. Il recrute alors à nouveau des travailleurs à Madagascar pour La Réunion. Mais comme en 1903, il ne s'agit pas de Malgaches.<sup>64</sup> Ce sont surtout des Comoriens recrutés à Diego Suarez qui arrivent à La Réunion le 8 octobre 1907. Des planteurs se plaignent du manque de docilité de cette main-d'œuvre. La réponse de Stiel est très étonnante. Il en rejette la responsabilité sur l'attitude des engagistes, se donnant le bon rôle.

« Vous comprendrez facilement, M. le Gouverneur, que ces difficultés sont hors de ma bonne volonté puisque je ne peux les prévoir au moment de

---

<sup>61</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 Réponse du ministère des colonies du 28 septembre 1906.

<sup>62</sup> Elikia M'BOKOLO, « Afrique centrale : le temps des massacres » in Marc FERRO (dir.), *Le Livre noir du colonialisme. XVI<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

<sup>63</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général, Madagascar, Dossier D/6, Réponse du ministère des colonies du 28 septembre 1906.

<sup>64</sup> ADR, 12M81, Lettre de Stiel du 26 janvier 1908 envoyé au Gouverneur de La Réunion. Le titre par lequel il se présente est *Native Labour Recruiter et Cattle Dealer*.

recruter... Quant au traitement de ces hommes, si longtemps qu'ils sont entre mes mains, je les traite comme si c'étaient (sic) mes enfants ce que du reste ils confirment toujours même en étant en état de révolte. »<sup>65</sup>

Il affirme agir humainement en accordant aux personnes sous sa responsabilité un traitement fort convenable, qu'il n'hésite pas à donner en exemple. Stiel conserve sa bonne conscience.

## CONCLUSION

L'engagement est un moment fort du peuplement de La Réunion. Il s'est fait depuis des rivages très divers. Madagascar, proche de Bourbon, a été sollicité, comme elle l'avait été pendant la période de l'esclavage. Mais la colonisation de la Grande île par la France laisse croire aux planteurs qu'ils peuvent trouver là un réservoir commode de main-d'œuvre. L'action d'Henri Stiel s'inscrit dans cette volonté pressante des planteurs et notamment du crédit foncier d'introduire de nouveaux ouvriers. Il n'est pas le seul engagiste mandaté par La Réunion, mais son emploi révèle le désir des planteurs de Bourbon de mettre la main-d'œuvre malgache à son service.

L'exemple de cet engagiste illustre ce que furent ces agents recruteurs, entre contrats et initiatives très personnelles. A la recherche de main-d'œuvre, ils sont pleins de ressources, mais suscitent souvent le mécontentement des planteurs et des autorités coloniales sur place, comme ce fut le cas à Madagascar. La concurrence est rude entre nouvelles colonies et anciennes, qui s'estiment en droit de revendiquer un traitement particulier. Le Ministère, comme les gouvernements coloniaux sur place, défendent chacun leur vision de la colonisation. Cela révèle les ambitions coloniales bien loin de chercher le bien-être des populations locales promis par Jules Ferry. L'action d'Henri Stiel nous montre aussi ce que fut la misère de cette main-d'œuvre, aux mains d'agents décidés à obtenir des gains élevés, quitte pour cela à laisser le droit de côté. Madagascar est donc au début du XX<sup>ème</sup> siècle un enjeu entre les ambitions de Gallieni qui veut transformer sa conquête en terre d'exploitation et les ambitions réunionnaises, persuadées d'avoir des droits sur la Grande île. Henri Stiel à travers son action est à la fois un témoin mais aussi un acteur de ses rivalités. Il faut donc bien voir en lui l'image d'un agent-recruteur sans peur, mais certainement pas sans reproche.

---

<sup>65</sup> *Idem.*